INVENTAIRE DU FONDS BRUXELLES/BRUSSEL 2000

Introduction

A. Historique de l'a.s.b.l.

L'idée de poser la candidature de Bruxelles comme ville européenne de la culture de l'an 2000 est issue du résultat des travaux préparatoires du Plan Régional de Développement, adopté en mars 1995 par la Région de Bruxelles-Capitale. Alors que la réalisation de projets culturels pouvait contribuer à l'objectif global du P.R.D. qui était de faire de Bruxelles une ville où les fonctions d'habitat, de travail et de déplacement étaient complémentaires, le volet culturel de ce plan n'était pas suffisamment développé aux yeux des acteurs impliqués.
L'absence de compétences culturelles au niveau régional empêchait l'intégration de la culture dans ce plan et ce manque ne pouvait être compensé par la candidature de Bruxelles comme Ville européenne de la Culture, l'Union Européenne n'acceptant pas les régions au rang de ville de la culture mais seulement les villes.
La région a alors demandé à la Ville de Bruxelles d'être candidate, avec son appui. Pour la réalisation du dossier, la Ville de Bruxelles a passé une convention avec le T.I.B. La philosophie de cette candidature était de considérer Bruxelles comme l'épicentre de l'Union Européenne, le point de rencontre de personnes et d'idées, et se basait sur trois caractéristiques originales : Bruxelles est une ville multiculturelle (à Bruxelles se retrouvent et cohabitent des coutumes sociales et culturelles du Nord et du Sud), elle est une plaque tournante géographique et symbolique (tout en conservant sa propre personnalité) et elle est une Région-Capitale (un modèle institutionnel unique en son genre pour les pays en quête d'une identité propre). Le projet était axé sur la rénovation de la ville et voulait susciter des projets dynamiques favorisant le rayonnement culturel de la Région, de chaque commune et de chaque quartier. On visait un investissement humain, culturel et financier à long terme, et non seulement l'organisation d'une année de faste et de réjouissances.

La candidature de la Ville de Bruxelles fut acceptée par l'Union le 20 novembre 1995, ainsi que celles de huit autres villes en Europe : Avignon, Bergen, Bologne, Helsinki, Cracovie, Prague, Reykjavik et Saint-Jacques de Compostelle.

Phase préparatoire (juin 1996-septembre 1997)

En juin 1996, Bernard Foccroulle fut chargé par la Ville de Bruxelles, en concertation avec les autres instances officielles, de l'élaboration, en un an, d'un avant-projet : programmation, organisation et financement.
Il s'est alors entouré d'un groupe de travail[1] pour réfléchir, questionner et débattre, mais sans aucune structure juridique ou financière pour le soutenir. Les membres du groupe de travail ont établi, avec l'aide des acteurs du terrain, nationaux et internationaux, un état des lieux du secteur culturel et ils ont ensuite essayé de dégager les grandes lignes du concept de base. Au niveau « organisation », ils ont fait appel au bureau McKinsey & Co. pour qu'il établisse un rapport[2] qui leur servirait de support.

[1] Composé de : Marcel DE MUNNYNCK (détaché du Centre Culturel Jacques Franck)
Guido MINNE (détaché du kunstenFESTIVALdesArts)
Monique DUREN (Ville de Bruxelles, administration des Beaux-Arts)
Toon BERCKMOES (Tourisme Flandre, coordinateur d'Anvers '93)
Patrick DE LAENDER (chargé de la coordination du secrétariat)

[2] McKinsey & Company, *Une organisation forte pour un Bruxelles 2000 réussi*.

Le 1er février 1997, l'a.s.b.l. « Bruxelles, Ville européenne de la culture de l'an 2000 »[3] fut créée par des représentants de la Ville de Bruxelles, de la Communauté française de Belgique, de la Vlaamse Gemeenschap, de la Deutschsprachigen Gemeinschaft, de la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que des autorités fédérales et du secteur privé.
Le Conseil d'Administration représentait tous ces pouvoirs ainsi que la parité linguistique. Il faut souligner que la constitution de celui-ci et le soutien financier qui en a découlé étaient en eux des faits importants : les différents pouvoirs publics étaient réunis pour gérer et financer en commun un projet culturel à Bruxelles.

Lors des premières réunions du C.A., Bernard Foccroulle présenta les souhaits et attentes qui s'étaient dégagés des consultations : collaborer, ne pas s'en tenir aux disciplines existantes, lier la mémoire à la créativité, collaborer avec l'autre communauté, tout en gardant à l'esprit le caractère « à long terme » du projet.

Le 27 juin 1997, le Rapport de la phase préparatoire fut remis au Conseil d'Administration et l'objectif global qui s'en dégageait était d'*élaborer un projet culturel de grande ampleur et à long terme pour Bruxelles, projet qui devait faire office de moteur et de moment charnière*[4].
De plus, plusieurs points, pouvant être utilisés comme critères de sélection lors de la définition du programme complet, avaient été dégagés des études transversales et sectorielles[5] : « laisser des traces », « pour une ville d'aujourd'hui », « un élan pour la vie artistique », « Bruxelles, ville de deux cultures, ville multiculturelle », « le droit à la culture : une dimension sociale », « Bruxelles connu, inconnu, mal connu ».

En s'appuyant sur le rapport déposé par McKinsey, le Conseil d'Administration décida de travailler avec un Comité de Direction, chargé des affaires courantes.
Après une procédure de sélection établie par le Conseil d'Administration, le Comité fut établi dans ses fonctions en septembre 1997 et se composait d'un Président[6], d'un Intendant[7] et de quatre Directeurs : deux directeurs de programmation[8], un directeur de communication[9] et un directeur financier[10]. A côté de ce Comité, il y avait aussi deux chargés de mission[11].

[3] Annexe au *Moniteur belge* du 22 mai 1997, N. 7866.
[4] *Bruxelles, Ville européenne de la Culture de l'an 2000. Rapport de la phase préparatoire*, 27 juin 1997, p. 12.
[5] *Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring*, Mars 2001, p.22-24.
[6] Bernard Foccroulle
[7] Robert Palmer
[8] Michel Bogen et Hugo De Greef
[9] Jean-Pierre Smeyers
[10] Nikol Wellens
[11] Marcel De Munnynck et Guido Minne

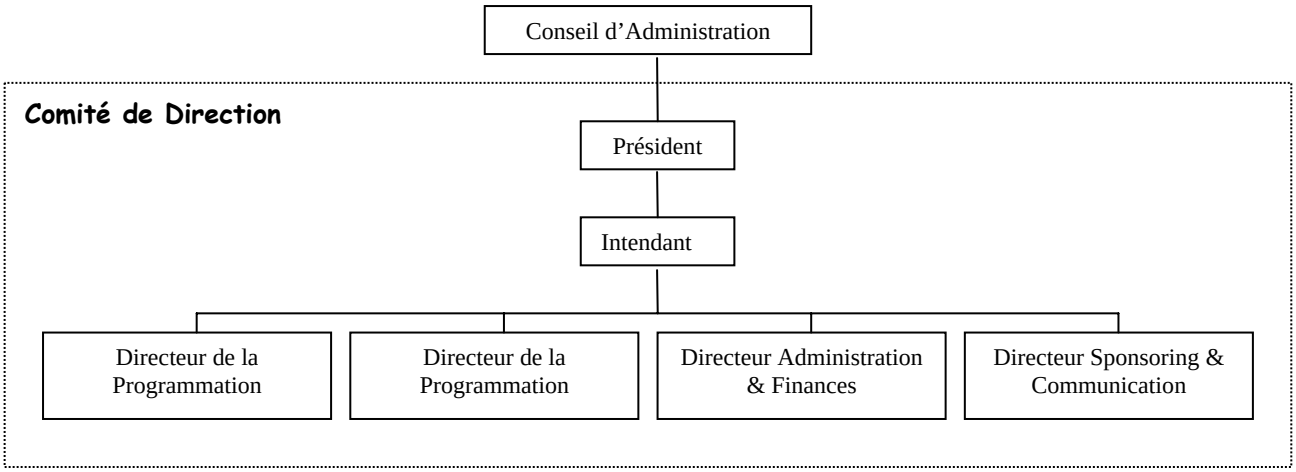

Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring ; Mars 2001, p. 53.

Phase 2, Comité de Direction (juin1997-juin 1998)

Le Comité de Direction avait pour mission de dégager la stratégie et les grands principes de fonctionnement afin de mettre en œuvre le programme après approbation par le Conseil d'Administration[12]. En outre, le Comité de Direction décida de suivre deux lignes fondamentales : composer et réaliser le programme en collaboration avec des institutions existantes dans tous les domaines (culturel, social et éducatif) et, pour des domaines spécifiques, travailler avec des spécialistes ; développer un programme de résidences d'artistes.

En février 1998, le C.A. approuvait le concept présenté par le Comité de Direction : la collaboration avec les institutions existantes mais aussi avec les artistes et la concrétisation du programme par l'idée de « parcours » : Bruxelles/Brussel 2000 allait sillonner la ville, la parcourir, l'ouvrir à ses habitants et à ses visiteurs ; Bruxelles/Brussel 2000 allait offrir à tous les publics des parcours réels, des parcours mentaux et imaginaires.[13]..
Le C.A. désirait, au niveau financier, des informations sur le lien entre ce concept et l'attribution de subventions aux trois types de projets, à savoir les productions propres, les coproductions et les subsides à des tiers. Au cours de la même réunion, le C.A. décida de constituer en son sein un comité d'audit pour le suivi financier du projet.

A la réunion du 17 mars 1998, le Comité de Direction présenta une nouvelle liste de parcours et une liste de critères pour la sélection des projets. Le C.A. les approuva et confirma aussi l'autonomie du Comité de Direction en ce qui concernait la programmation, mais demanda de toute urgence que le processus de programmation s'accélère et se concrétise.

Après le départ de Bernard Foccroulle en mars, Robert Palmer , tout en restant Intendant, reprit le poste de Président du Comité de Direction, l'autonomie du Comité au point de vue du programme fut à nouveau confirmée et un relais entre le Comité de Direction et le Conseil d'Administration prit la forme d'un Comité d'Accompagnement.

[12] *Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring*, Mars 2001, p.27.
[13] *Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring*, Mars 2001, p.30-31.

La réunion du Conseil d'Administration du 5 mai1998 vit certains réaménagements effectués : les deux directeurs de programmation furent remerciés ; Palmer restait responsable du projet mais devait collaborer avec un General Manager pour l'organisation, les finances, l'audit interne, la gestion du personnel, la logistique et la communication ; le Président [du C.A.] allait travailler à une proposition pour réformer le Comité d'Accompagnement.

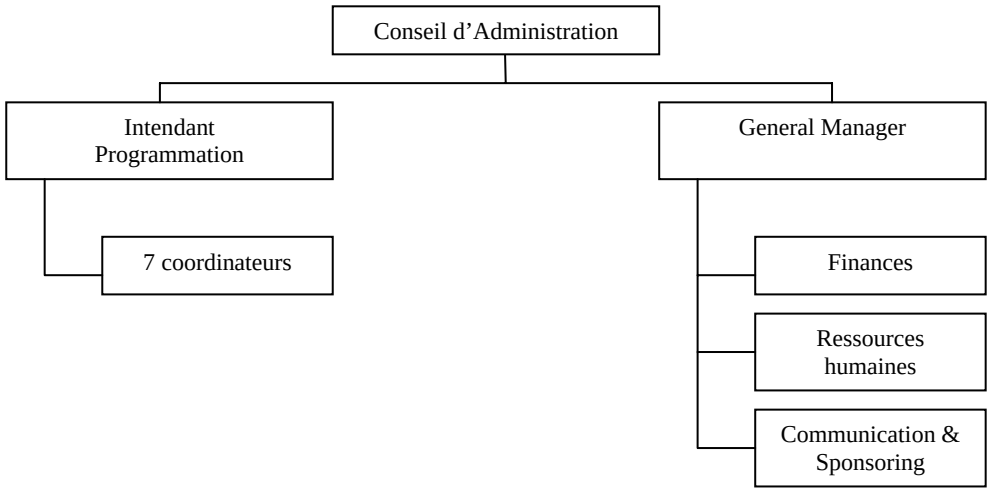

Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring ; Mars 2001, p. 54.

Phase 3, Intendant et General Manager (juin 1998-mars 2000)

Ce fut le 16 juin 1998 que le Comité de Direction, nouvelle formule, entra en fonction et que Bernadette Franzi-Van Milders fut désignée comme General Manager, responsable des finances, de l'administration, de la communication et du sponsoring. Comme l'avait proposé le bureau McKinsey, la General Manager et l'Intendant allaient travailler en collaboration étroite, l'Intendant conservant, en tant que '*primus inter pares*', la responsabilité finale.
Jean-Pierre Smeyers, responsable de la communication, quitta Bruxelles/Brussel 2000. La proposition de l'Intendant de désigner 7 coordinateurs de projet fut approuvée[14]. Le rôle d'un coordinateur de projets consistait à collaborer à la définition des stratégies et des concepts, à l'évaluation des projets, à conseiller et accompagner les partenaires, à collaborer aussi à la gestion et au développement des projets interdisciplinaires. Chaque coordinateur était assisté par des partenaires, des chefs de projets et divers conseillers. Furent également expliqués les orientations du programme, les secteurs, les critères de sélection des projets et quelques thèmes transversaux et multidisciplinaires. Le Comité P, composé des coordinateurs de projets, se réunissait chaque semaine.

[14] Guido Minne — danse, événements
Annick De Ville — arts plastiques, arts appliqués, design, expositions historiques
Marcel De Munnynck — projets sociaux, projets éducatifs, sport, folklore, sciences
Dirk De Wit — nouveaux médias, cinéma, vidéo
Bernard Debroux — théâtre, littérature
Bert Schreurs — musique, opéra
Marie-Laure Roggemans — infrastructure, architecture, urbanisme, héritage (détachée de la Fondation Roi Baudouin)

Pour redonner un élan à la communication avec le secteur, la nouvelle équipe organisa, le 27 juin, une Journée Portes Ouvertes. La procédure de sélection de projets concrets continuait à être appliquée et une série de thèmes débattus.
Le 17 novembre 1998, le C.A. approuva une série de projets et deux labels furent définis : les projets portant le label Bruxelles/Brussel 2000 et faisant partie du programme ; les activités culturelles en 2000 qui se trouvent en dehors du programme, reçoivent le label '2000 à Bruxelles'[15].

Début février 1999, la réunion du C.A. vit le choix de 308 projets sur les 1500 présentés entériné et six grands axes thématiques transdisciplinaires sont présentés :

Ville en Fête
Imag(in)er la Ville
Ville Passages
La Ville Laboratoire
Ville et Créations
Ville et Patrimoine

Le C.A. eut donc l'occasion, lors de cette réunion, de se faire une idée plus complète des projets et des lignes directrices.

Le 24 septembre, le programme fut présenté au cours d'une conférence de presse de même que le petit film promotionnel avec le Zinneke.

Pour l'accompagnement de la phase de production, Bruxelles/Brussel 2000 fit appel au bureau Arthur Andersen qui, dans leur rapport, remis au C.A. du 23 novembre 1999, donnait un avis positif à propos de 98 projets, même si trois d'entre eux présentaient de gros risques financiers : le *Week End d'Ouverture*, la *Zinneke Parade* et le *Grand Carrousel du Sablon*.

Le 25 février 2000, l'année de la culture fut inaugurée officiellement.

Phase 4, Comité de Gestion (à partir de mars 2000)

Au cours du Conseil d'Administration du 14 mars 2000, l'organisation structurelle fut de nouveau modifiée pour plusieurs raisons : passage d'une phase de préparation à une phase de réalisation, absence de la General Manager.
La fonction de General Manager fut supprimée, et l'Intendant devint le responsable final pour le programme, les finances, l'administration, la gestion du personnel et la communication. Le rôle de Bernadette Franzi fut revu : elle fut chargée, en tant que conseillère spéciale, du suivi des sponsors structurels, de l'entretien de contacts avec le secteur privé et de la gestion des recettes du *Grand Carrousel du Sablon*.

[15] *Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring*, Mars 2001, p.36.

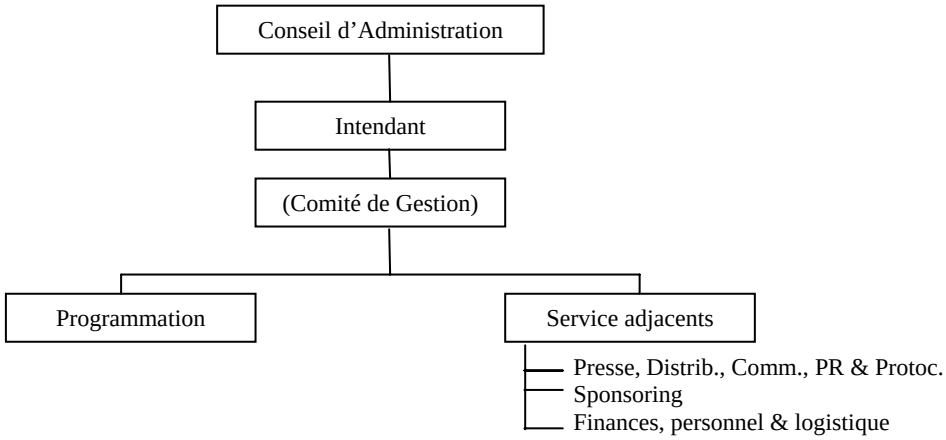

Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring ; Mars 2001, p. 55.

Un nouveau comité, le Comité de Gestion, fut créé : le président en était l'Intendant et il était secondé par le responsable des finances, le responsable de la gestion des projets et deux coordinateurs de programmation. Ce Comité prit en charge la gestion courante de l'organisation sous tous ses aspects : programme, communication, marketing, sponsoring, finances, personnel.
L'organisation se présentait, dès lors, sous la forme de deux grands départements : la programmation et les services adjacents. Au sein de chaque département, on constituait divers groupes de travail et le responsable était à chaque fois assisté de quelqu'un assurant le suivi financier.
Dans le département de programmation, un groupe de travail était constitué pour chaque grand projet, et des groupes de travail étaient créés pour les autres projets au niveau des arts de la scène, de la musique, des arts plastiques et du multimédia. Dans le département des services adjacents, il y avait quatre groupes de travail : personnel/finances/logistique, presse/distribution/publicité, sponsoring/collecte de fonds, relations extérieures/protocole. Ces groupes de travail rapportaient par écrit au groupe de gestion. Par ailleurs, le Comité d'Audit fut maintenu.

La programmation suivait son cours mais sous une forme un peu réduite. Des économies furent effectuées sur divers projets, d'autres projets furent supprimés parce que leur contenu n'était pas assez développé ou qu'ils impliquaient un trop grand volume de travail.
Ce fut le 13 avril que le Centre Bruxelles/Brussel 2000 ouvrit ses portes dans le bâtiment Vandenborght. Bruxelles a vécu avec enthousiasme l'extraordinaire succès de la Zinneke Parade.

A la mi-août, Bruxelles/Brussel 2000 a présenté à la presse la seconde moitié du programme : 150 projets, dans lesquels 200 partenaires étaient impliqués.

Au cours de cette période, l'équipe ne s'occupa pas seulement de la production de projets mais aussi de leur évaluation.

Le Centre Bruxelles/Brussel 2000 ferma ses portes le 17 décembre. Le 18 décembre, l'équipe de Bruxelles/Brussel 2000 présenta un bilan provisoire pour la presse. Il n'y eut pas de grande fête de clôture, cela aurait été à l'encontre de l'idée de poursuite de Bruxelles/Brussel 2000, a expliqué Bob Palmer.

En mai 2001, le rapport final fut présenté à la presse et, entre cette date et juin 2004, l'a.s.b.l. a continué de fonctionner par le biais de son Conseil d'Administration afin de gérer les affaires courantes (comptabilité, litiges, contentieux).
Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion des documents ainsi que des archives de l'a.s.b.l., versées aux Archives de la Ville de Bruxelles et ces dernières font l'objet des recommandations du Comité de suivi de Bruxelles-Brussel 2000.

Le 4 juin 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni afin d'adopter la dissolution anticipée de l'association et de nommer Monsieur François-Xavier de Donnéa comme liquidateur.
En mars 2001, le rapport final fut présenté à la presse.

B. Démarche scientifique

La structure d'inventaire reprise ci-dessous a été établie avec l'aide de Virginie Coumans et de Jean Houssieau sur base d'un tableau de tri des archives de l'a.s.b.l. Bruxelles/Brussel 2000 v.z.w. telles qu'elles ont été versées aux Archives de la Ville de Bruxelles.
Ce tableau a permis, suivant le type de documents au niveau contenu, de dégager quatre groupes :

Phase préparatoire : il s'agit des documents rassemblés et utilisés par Bernard Foccroulle et ses collaborateurs lors de la phase de réflexion, de consultation du secteur culturel et d'établissement d'un avant-projet global pour « Bruxelles, capitale européenne de la culture de l'an 2000 ». Le facteur convergent est donc le fait qu'il s'agit de documents antérieurs à la création officielle de l'A.S.B.L.

Gestion de l'A.S.B.L. : il s'agit des documents relatifs à la gestion et à l'organisation interne de l'A.S.B.L., depuis sa création, et des archives des collaborateurs qui les ont laissées[16]. Ces documents montrent comment fonctionnait l'association tant au niveau des relations entre les différents collaborateurs qu'au niveau de l'organisation matérielle.

Projets : il s'agit des documents relatifs aux projets qui ont été proposés et acceptés ou refusés. Le facteur convergent est ici le fait que les projets culturels constituaient l'épine dorsale de tout le projet Bruxelles/Brussel 2000.

Communication : il s'agit des documents relatifs aux contacts pris avec les médias, les partenaires culturels et les sponsors, ainsi que les articles de presse concernant l'A.S.B.L. et les projets. Le facteur convergent est ici les relations avec l'extérieur afin de faire connaître l'association et les projets.

La structure d'inventaire n'est pas le reflet exact de celle ressortant de l'historique. Cette dernière est chronologique alors que celle de l'inventaire se compose de quatre groupes de documents représentant quatre postes de fonctionnement et donc la manière dont les membres de l'a.s.b.l. avaient organisé leurs documents.

Avant le versement des archives de l'a.s.b.l. à la Ville de Bruxelles, Virginie Coumans et Isabelle Bartholomée ont supervisé le conditionnement des archives au Centre B/B2000 (Boulevard Anspach 6 – 1000 Bruxelles) et veiller au maintien de l'intégrité du fonds.

Au moment de ce conditionnement, il est apparu que le système de classement était essentiellement fait par étiquetage des sujets et chronologique dans des boîtes en carton « type classement ». Seuls les projets portaient la mention d'une numérotation continue. Cette mention comptait le mois et l'année en deux chiffres, suivis d'un numéro continu. Le mois et l'année correspondaient au moment de la proposition du projet.
Cette numérotation des projets permet de retrouver leur dossier informatique
L'élagage a consisté en l'élimination des formulaires vierges, des documents en multiples exemplaires (deux exemplaires ont été conservés) et du maximum de plastique, de trombones et d'agrafes.

[16] Remarque : il est quand même bizarre que ce soient seulement l'Intendant, deux assistantes et la Directrice Finances & Administration qui aient laissé leurs archives. En effet, dans le chapitre 5 « Recommandations » du rapport final, à la page 298, l'utilité et la richesse des archives de B/B2000 sont bien mises en exergue.

Les documents ont été placés dans des boîtes de conservation d'archives, tout en respectant les liens entre les documents et les divisions dues aux classeurs et/ou intercalaires. Ces divisions ont été maintenues par l'utilisation de fardes de couleur sur lesquelles toutes les données ont été retranscrites.

Une numérotation temporaire et aléatoire, propre aux AVB, a été apposée sur les 268 boîtes.

Les archives de l'a.s.b.l. Bruxelles-Brussel 2000 v.z.w. se composent donc de 268 cartons de conservation (30x41x20 cm) et 25 éléments emballés ne pouvant être contenus dans de telles boîtes. Ces boîtes contiennent des feuilles imprimées et manuscrites, des brouillons, des photographies, des diapositives, des cassettes VHS. Bétacam, Audio, des cd-rom's, des livres (éléments physiques : des classeurs, des fardes plastiques et papiers, des agrafes et trombones). Parmi les 25 éléments *varia*, il y a des photographies, des bannières en tissu, en plastique et en papier, des supports en métal, des affiches, des éléments (papier, plastique) de projets et une tasse.

Antécédents et successeurs en droit de l'a.s.b.l. :
C'est le service *Culture* de la Ville de Bruxelles qui a proposé la candidature de Bruxelles comme ville européenne de la culture en l'an 2000, suite aux travaux préparatoires du plan régional de développement de 1995. Le travail a commencé par le biais de l'a.s.b.l. T.I.B., à laquelle des subsides avaient été versés.
En juin 1996, Bernard Foccroulle fut chargé par la Ville de Bruxelles, en concertation avec les autres instances officielles, de l'élaboration, en un an, d'un avant-projet : programmation, organisation et financement.
Le 1er février 1997, l'a.s.b.l. « Bruxelles, Ville européenne de la culture de l'an 2000 »[17] fut créée par des représentants de la Ville de Bruxelles, de la Communauté française de Belgique, de la Vlaamse Gemeenschap, de la Deutschsprachigen Gemeinschaft, de la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Vlaamse Gemeenschapscommissie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que des autorités fédérales et du secteur privé.

En mai 2001, le rapport final fut présenté à la presse et, entre cette date et juin 2004, l'a.s.b.l. a continué de fonctionner par le biais de son Conseil d'Administration afin de gérer les affaires courantes.
Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion des documents ainsi que des archives de l'a.s.b.l., versées aux Archives de la Ville de Bruxelles et ces dernières font l'objet des recommandations du Comité de suivi de Bruxelles-Brussel 2000.

Le 4 juin 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni afin d'adopter la dissolution anticipée de l'association et de nommer Monsieur François-Xavier de Donnéa comme liquidateur.

[17] Annexe au *Moniteur belge* du 22 mai 1997, N. 7866.

C. Comité de suivi

Suite à la convention dépôt signée entre la Ville de Bruxelles, Bruxelles/Brussel 2000, l'U.L.B. et la V.U.B le 25 octobre 2001, un comité de suivi du travail d'archivage a été créé et se compose de

* pour la Ville de Bruxelles : Anne VANDENBULCKE, Archiviste-Conservatrice
Monique DUREN, service des Beaux-Arts
* pour Bruxelles/Brussel 2000 : Jacques DENEEF
* pour l'U.L.B. : Didier DEVRIESE, Archiviste de l'Université
* pour la V.U.B. : Frank SCHEELINGS, Voorzitter van de GGS Archivistiek en Hedendaags Documentbeheer.

Les réunions du Comité de suivi ont pour objectifs de superviser le travail d'archivage, d'émettre des recommandations au sujet des archives, de leur traitement et de leur consultation.

Il a l'obligation de se réunir au moins une fois par an[18].

[18] Article 2 de la Convention du 25 octobre 2001

D. Bibliographie

Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 1 : La programmation, Mars 2001.

Bruxelles/Brussel 2000. Rapport final. Tome 2 : Fonctionnement, Communication et Sponsoring, Mars 2001.

Bruxelles, ville européenne de la culture de l'an 2000. Rapport de la phase préparatoire, Version 01.09.1997.

Convention de dépôt entre l'a.s.b.l. Bruxelles/Brussel 2000, la Ville de Bruxelles, l'U.L.B. et la V.U.B., signée le 25 octobre 2001

Structure de l'inventaire

I. PROJETS
- A. Archives de la phase préparatoire aux projets
- B. Association des Villes Européennes de la Culture
- C. Dossiers de projets
  1. Dossiers de projets acceptés, 1996-2000
     - Ville en Fête
     - Imag(in)er la Ville
     - Ville Passages
     - La Ville Laboratoire
     - Ville et Créations
     - Ville et Patrimoine
  2. Dossiers de projets labellisés, 1996-1999
  3. Dossiers de projets refusés, 1996-1999
  4. Dossiers de projets acceptés puis abandonnés, 1997-2000
  5. Visuels employés par la presse : photographies, diapositives et cd-rom's
- D. Documentation diverse
  1. Musique et arts plastiques
  2. Débats, études et documentation technique

II. GESTION
- A. Candidatures
- B. Protocole
- C. Gestion
  1. Conseil d'Administration, 1997-2000
  2. Comité de Direction, 1997-1998
  3. Comité de Gestion, 2000
  4. Comité Restreint d'Audit et d'Accompagnement
  5. Comité de Programmation, 1998-2000
- D. Rapports
  1. Rapports de la phase préparatoire et finaux, 1997-2001
  2. Bulletins de la salle de réunion
- E. Organisation
  1. Assurances
  2. Infrastructures
  3. Infodesk

III. COMMUNICATION
- A. Correspondance
  1. Fax, 1998-2000
  2. Courrier, 1998-200
- B. Relations publiques
  1. Communication
  2. Sponsoring
  3. Toast
- C. Presse
  1. Coupures de presse belge, 1996-2001
  2. Coupures de presse internationale, 2000
  3. Dossiers de presse, 1998-2000

4. Communiqués de presse et ABCDaire, 1998-2000
5. Revues de presse, 1998-2000
6. Presse et magazines belges, 2000
7. Vidéos (reportages)

IV. ARCHIVES DES COLLABORATEURS

A. Robert Palmer (Intendant)
B. Nikol Wellens (Directeur financier)
C. E. Baetens et B. Neervoort (Assistantes de l'Intendant)

V. VARIA

Tasse, affiches, bannières, bâches, photographies, épreuves logo, …